

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le

ID : 084-218400349-20190411-DEL06110419-DE

**DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 11 AVRIL 2019****Membres en
exercice :**

27

**Membres
présents :**

22

**Date de
convocation**

04/04/2019

L'an deux mille dix-neuf et le onze avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Joël FOUILLER

Etaient présents : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - DEBUE - MOREL - DANON - PALMA - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - JULIEN - SILVY - DAMIGNANI - MAUREL - PHILIBERT - REYNAUD - FREYTAG - BILLAUD - LUSTENBERGER - MASSEY - CZIMER-SYLVESTRE - HERVIEUX - RAMOINO

Procurations : C. GIORGINI à V. DEBUE
S. HOSTALERY à J. DANON
F. UFFREN à E. PALMA
A-M. ROUBAUD à C. BILLAUD

Absent : D. LAGORCE

Secrétaire : Pascal GROSJEAN

**Délibération n° DEL 06 – 11.04.19 : FINANCES – Subvention aux associations
Rapporteur : Claude MOREL**

Les associations locales ont formulé des demandes de subvention pour l'année 2019 dans le cadre de l'exercice de leurs activités et pour l'organisation d'évènements particuliers. A cet effet, elles ont fourni les documents exigés, notamment leurs comptes et des fiches actions.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la vie associative, la municipalité a décidé d'accompagner également les associations par un soutien logistique, des mises à disposition d'infrastructures municipales et des prestations de communication.

Parallèlement, dans le souci d'une gestion rigoureuse de l'argent public, la commune conditionne le versement d'aides financières aux associations au respect de critères financiers objectifs, basés sur une recherche d'équilibre budgétaire des associations dont les projets et l'activité sont jugés pertinents au regard du dynamisme et de l'intérêt général qu'ils apportent à la commune.

Conformément à l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer les subventions 2019 aux associations, telles que déclinées ci-dessous :

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION 2019
Amicale du Pesquier	2 200,00 €
Amicale Laïque FRJEP	1 000,00 €
Amicale des Pompiers	2 100,00 €
Fédération André Maginot - Caumont	200,00 €
La Boule Caumontoise	500,00 €
Club Echec Caumont	300,00 €

Don du Sang	6 000,00 €
Espace Gym	3 300,00 €
Caumont Foot Ball Club	5 000,00 €
Fourniguié	3 500,00 €
Chorale - Fourniguié	800,00 €
Judo Club Caumontois	2 800,00 €
Les Ecoliers de la Durance	400,00 €
Les Galopants	300,00 €
Les Galopants - Foulée Caumontoise	2 000,00 €
Le XIII Provençal Caumont	1 800,00 €
Mémoire de Poilus	400,00 €
Parlaren	200,00 €
Parlaren exceptionnel pour organisation Feu de la Saint Jean	900,00 €
Prévention routière	150,00 €
RCC XIII	3 000,00 €
La Chaine des Ages	300,00 €
La Vigilante	1 300,00 €
Foot Vétérans	200,00 €
Les Amis de l'Orgue	1 100,00 €
Billard Caumontois	400,00 €
Ecole Caumontoise Rugby XIII	2 000,00 €
La pointe au clou	200,00 €
Ici et Maintenant	400,00 €
ASKR	150,00 €
Gloria Romana	1 800,00 €
Sous total Total	39 300,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'allouer les subventions 2019 aux associations, telles que déclinées ci-dessus.

Ont voté pour : Mmes/MM. FOUILLER - GROSJEAN - MOREL - DANON - SCHMITZ - SOLA - CASAMATTA - PALMA - JULIEN - SILVY - BILLAUD - DAMIGNANI - MAUREL - PHILIBERT - REYNAUD - FREYTAG - HOSTALERY - LUSTENBERGER - UFFREN - MASSEY - CZIMER-SYLVESTRE - HERVIEUX - RAMOINO - ROUBAUD

Se sont abstenus : V. DEBUE - C. GIORGINI

Fait à Caumont, le 11 avril 2019

Le Maire

Joël Fouiller

